

GREFFE
DÙ
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

32 RUE DE DENVER
COURS DAJOT
29283 BREST CEDEX
TEL 02 98 43 31 31

R E C E P I S S E D E D E P O T

CABINET DRONIOU LAVERGNE

18, QUAI DU Cdt MALBERT

29200 BREST

V/REF : JMB/MB/C
N/REF : 92 B 356 / R-17

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 20/05/98, SOUS LE NUMERO R-17,

ORDONNANCE SUR REQUETE DE MR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE
NOMMANT UN COMMISSAIRE A LA FUSION EN DATE DU 20/05/1998.

... CONCERNANT LA SOCIETE
SODREMO
SOCIETE ANONYME
1 RUE DE LA LIBERATION
29800 LANDERNEAU

R.C.S BREST B 388 942 559 (92 B 356)

LE GREFFIER

B.B.N.

92 B 356
R170V 20/05/1998
98 00 1242 / 79800 00 84

**REQUETE CONJOINTE A MONSIEUR LE PRESIDENT
du Tribunal de Commerce de BREST**

EXTRAIT
DES MINUTES
DU GÉNÉRAL
DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE BREST
FINISTÈRE

LE SOUSSIGNE :

- Monsieur Corentin MOUSTER
demeurant 1, Allée de Pen ar Hoat à LANDERNEAU (29800)

agissant en qualité, de Président du Conseil d'administration de :

* la Société SODREMO, Société Anonyme au capital de 500 000 francs, dont le siège social est LANDERNEAU, 1, rue de la Libération, immatriculée au Registre du Commerce et des Société de BREST sous le numéro B 388 942 559,

* la Société A LA VILLE DE PARIS, Société Anonyme au capital de 540 000 francs, dont le siège social est LANDERNEAU, 1, rue de la Libération, immatriculée au Registre du Commerce et des Société de BREST sous le numéro B 635 920 143,

Représenté par Jean-Marc BERROU, Avocat et membre de la Société Civile Professionnelle "LAVERGNE - DRONIOU" - 18, Quai Commandant Malbert à BREST,

a l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir nommer un ou plusieurs Commissaires à la Fusion chargés :

- d'une part, conformément à l'article 193 de la Loi du 24 juillet 1966, d'apprécier la valeur des apports en nature devant être effectués à titre de fusion à la Société SODREMO par la Société A LA VILLE DE PARIS,
- d'autre part, conformément aux articles 377 de la Loi du 24 juillet 1966 et 257 du Décret du 23 mars 1967, d'établir un rapport , écrit sur les modalités de ladite fusion.

Les Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants de la Société SODREMO, absorbante, et de la Société A LA VILLE DE PARIS, absorbée sont :

Commissaires aux Comptes titulaires :

- A la Société A LA VILLE DE PARIS
Monsieur Christophe OLIVIER
Exerçant à BREST - 59, rue Louis Pasteur.



- A la Société SODREMO
Monsieur Christophe OLIVIER
Exerçant à BREST – 59, rue Louis Pasteur.

Commissaires aux Comptes suppléants :

- Société A LA VILLE DE PARIS
Monsieur Georges HAY
Exerçant à GUILERS - 7, Rue Saint-Valentin

- Société SODREMO
Monsieur Georges HAY
Exerçant à GUILERS - 7, rue Saint-Valentin.

Présentée à BREST
Le 15 mai 1998
Jean-Marc BERROU.

D&L
DRONIOU LAVERGNE
S O C I E T E D ' A V O C A T S
18, Quai Commandant Malbert
29265 BREST Cedex - Tél. 02 98 80 02 64
Fax 02 98 43 18 46

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Berrou', is written over a horizontal line. The signature is stylized with a large loop and a long horizontal stroke extending to the left.

ORDONNANCE

Nous, Georges VILLIER, Président du Tribunal de Commerce de BREST,

Assisté de Maître BONDER, Greffier,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés.

Vu l'article 377 de la loi du 24 Juillet 1966 et l'article 193 de la même loi,

Désignons : **SARL LE ROUX ET ASSOCIES**
10, Rue Nicéphore Niepce
29200 BREST

en qualité de Commissaire à la fusion,

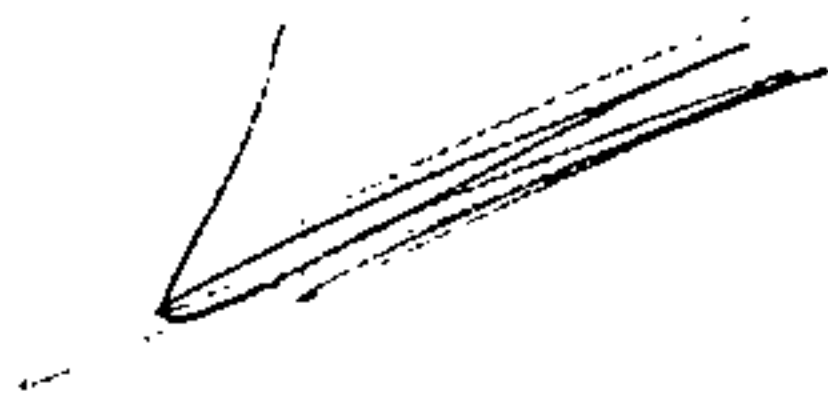
AVEC POUR MISSION :

- d'apprécier la valeur des apports en nature dans le cadre de la fusion par absorption de la Société A LA VILLE DE PARIS par la Société SODREMO ;
- d'apprécier le cas échéant la valeur de tous avantages particuliers pouvant éventuellement exister ;
- de dresser le rapport prévu par les textes précités.

Fait à BREST, le

20/5/1998

Le Président,



Le Greffier,



PAGE MINULEE

NOT 12-1-11
G. 11

11-1-11 11:30 AM
11-1-11